

Délibération n°
2025.040

Séance du 26/06/2025
N° ordre : 05



Nombre de Conseillers

- En exercice : 27
- Présents : 17
- Excusés : 10
- Votants : 23
dont 6 pouvoirs

**VOTE : délibération
adoptée avec**

POUR	23	voix
CONTRE	0	voix
ABSTENTION	0	voix

OBJET :

**AFFAIRES
FINANCIERES**

**Demande de subven-
tion auprès de l'ETAT
DETR**

Aménagement du Cœur
de Bourg / Tranche 1

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le
site internet : 30/06/2025

Date de télétransmission
en préfecture : 30/06/2025

Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-six juin deux mil vingt-cinq à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie (salle d'honneur) sous la Présidence de Monsieur Alain LAPACHERIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 juin 2025

PRESENTS : Alain LAPACHERIE, Dominique PAROUTOT, Anne-Marie OUMEDJKANE, Michel CENDRA-TERRASSA, Martine JUGIE, Alain ISELIN, Marie-Paule TOURNADOUR, André CHASTAN, Bernard GILLET, Henri ROSENDO, Sylvie POLOMACK, Elisabeth DEJEAN, Céline CHASTIN, Carine PERRIER, Nathalie EL KEJJAOU, Brigitte NIRONI. Stéphane RAYNAUD.

EXCUSES : Thierry DUPONT (pouvoir donné à Anne-Marie OUMEDJKANE), Denis LOUBRIAT (pouvoir donné à Martine JUGIE), Dominique BORDEROLLE (pouvoir donné à Alain LAPACHERIE), Nathalie BIGEAT-MARCOU (pouvoir donné à Dominique PAROUTOT), Olivier BOUDY (pouvoir donné à Michel CENDRA-TERRASSA), Geoffrey GIBERT, Elisabeth GODIN-SAULIERE, Jérôme MIRAT (pouvoir donné à Alain ISELIN), Sophie FAGLAIN, Baptiste POUMEAU.

SECRETAIRE : Anne-Marie OUMEDJKANE

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la décision n° 2021.006 en date du 28 juillet 2021 attribuant un marché de maîtrise d'œuvre concernant les travaux d'aménagement du cœur de ville (PAB du Bourg) avec le groupement DEJANTE VRD & CONSTRUCTION, Mandataire et AJ INGENIERIE, cotraitant hydraulique ;
Considérant que le centre bourg ancien présente un enjeu particulier en terme de services et d'attractivité pour la commune ;
Considérant que son tissu urbain est pittoresque avec un bâti traditionnel de qualité marqué par une église protégée et un place arborée de grande qualité ;
Considérant que la présence de la rivière Vézère est également un élément caractéristique du bourg avec les deux ponts routier et ferroviaire ;
Considérant que l'aménagement du cœur de bourg doit être modernisé pour mettre en valeur ses espaces publics, ses services et l'ouvrir à de nouvelles fonctions touchant à la mobilité ;
Considérant que l'étude lancée sur l'ensemble de la zone concernée a abouti sur un programme pluriannuel d'investissement dont la 1ère tranche concerne le Centre Bourg ;
Considérant que le montant estimatif des travaux de la tranche 1 - Secteur Centre Bourg s'élève à 1 659 914 € HT réparti comme suit :
- Tranche Ferme – 2025 (Tranche 1-A) : 743 145 € HT ;
- Tranche Optionnelle – 2026 (Tranche 1-B) : 916 769 € HT.
Considérant que dans le cadre de cette opération, la commune peut bénéficier d'une aide financière auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR à hauteur de 40 % du montant HT des travaux plafonnés à 150 000 € ;
Vu le rapport de Monsieur le Maire ;

Après délibération, l'assemblée :

- **ABROGE ET REMPLACE la délibération n° 2025.001 du 30 janvier 2025 par la présente.**

**Délibération n°
2025.040**

Séance du 26/06/2025
N° ordre : 05

Suite n° 1

- **DECIDE** de réaliser les travaux d'aménagement du cœur de bourg dont le montant estimatif HT de la 1ère tranche - Secteur Centre Bourg s'élève à 1 659 914 €, réparti comme suit :
 - Tranche Ferme – 2025 (Tranche 1-A) : 743 145 € HT ;
 - Tranche Optionnelle – 2026 (Tranche 1-B) : 916 769 € HT.
- **SOLLICITE**, dans le cadre de cette opération, un concours financier pour 2025 auprès de l'Etat au titre de la DETR – Aménagement de places et espaces publics hors PAB concernant la Tranche 1-A :

Estimation travaux H.T.	Dispositif	Taux	Plafond travaux	Estimation subvention
743 145 €	DETR	40 %	150 000 €	60 000 €

- **ARRETE** le plan de financement pour cette opération comme suit :

Subvention ETAT (DETR)	60 000,00 €
Subvention ETAT (FONDS VERT)	111 471,75 €
Subvention DEPARTEMENT (Contrat territorial)	90 300,00 €
Subvention AGGLO (FST)	30 000,00 €
Subvention AGENCE DE L'EAU	273 586,48 €
Autofinancement	177 786,77 €
TOTAL HT	743 145 ,00€

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2025.
- **DIT** que ce dossier constitue la priorité n° 1 au titre des demandes de subvention DETR 2025 faites aux services de l'Etat.

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 26 juin 2025,

Le Maire,



Alain LAPACHERIE

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le
site internet : 30/06/2025

Date de télétransmission
en préfecture : 30/06/2025